



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

RAPPORT ANNUEL 2020-2021
CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE
(CLF)

Composition du Conseil de la langue française pour l'année 2019-2020 :

- Gervais Mbarga, sénateur académique, président du Conseil ;
- Carole Boucher, professeure au campus de Shippagan ;
- Marc Basque, professeur au campus d'Edmundston ;
- Éric Hervet, professeur au campus de Moncton ;
- Maxime Roy, représentant étudiant.

L'année 2020-2021 a été marquée par la crise sanitaire de la Covid-19. Celle-ci a ralenti tous les domaines d'activité de l'Université et le Conseil de la langue française n'a pas fait exception. Il a cependant conservé un fonctionnement normal poursuivant par Teams ses rencontres et ses débats. Le présent rapport qui résume cette année, fait le rappel du mandat, décrit les activités qui ont été possibles et envisage la période 2021-2022.

1. Rappel du mandat

Le Conseil de langue française est une instance de l'Université qui accomplit sa mission sous la tutelle conjuguée du Sénat académique et de la Rectrice ou du Recteur. Sa mission peut se condenser à la mise en œuvre la politique linguistique de l'Université de Moncton.

C'est ainsi que, sous la tutelle du Sénat académique, il :

- Recommande les objectifs à atteindre en matière de perfectionnement de la langue dans les divers secteurs de l'Université ;
- Recommande les modifications à apporter éventuellement à la politique et aux normes linguistiques de l'Université.

Sous l'autorité de la Rectrice ou du Recteur et en collaboration avec la Vice-rectrice ou le Vice-recteur de chaque campus, le CLF :

- Sensibilise le personnel, les étudiantes et les étudiants de chaque campus à la politique linguistique de l'Université ;
- Promeut l'usage efficace de la langue ;
- S'assure que la politique linguistique est largement diffusée à l'Université ;
- Veille à l'application de cette politique et fait des recommandations, s'il y a lieu, aux administratrices et aux administrateurs des divers secteurs de l'Université ;
- Établit les besoins d'aide sur le plan de l'application des normes linguistiques dans la correction des travaux des étudiantes et des étudiants et organise des ateliers de perfectionnement ;
- Reçoit les plaintes et les commentaires relatifs à l'application de la politique linguistique, les traite et, au besoin, les transmet aux instances appropriées ;
- Rédige un rapport annuel à l'intention du Sénat.

2. Activités de l'année 2020-2021

Le Conseil de la langue française s'est réuni à 5 reprises au cours de l'année 2020-2021. Les sujets abordés lors de ces séances comprenaient :

- a) La liste des manuels ;
- b) Les activités communautaires
- c) Les saisines ;
- d) Le renouvellement des mandats
- e) Les perspectives

a. La liste des manuels

La liste des manuels utilisés à l'Université de Moncton a été transmise à temps par le VRER et analysée par les membres en novembre 2020. Le Conseil s'est félicité de l'effort remarquable fait par toute l'institution avec plus de 98 % des manuels en français (et presque 100 % pour les cours de niveau 1000).

Le Conseil constate cependant qu'il existe des cours qui n'inscrivent pas leurs manuels sur la liste bien que ces manuels soient indiqués sur des syllabi.

b. Les activités communautaires

Ces activités sont : la chronique linguistique et la Grande dictée de l'Acadie.

La chronique linguistique a très bien fonctionné cette année avec une rétroaction soutenue de la communauté universitaire. Le Conseil félicite Marc Basque et Hugues Chiasson d'avoir maintenu un rythme soutenu et une excellente qualité de cette chronique.

La Grande dictée de l'Acadie n'a, pour sa part, pas eu lieu parce qu'elle nécessite des regroupements que les autorités sanitaires et l'Université n'auraient pas acceptés au vu de la troisième vague de la pandémie qui sévissait alors.

c. Les saisines

Le Conseil a été saisi par M. Francis LeBlanc, Vice-recteur adjoint à la recherche et Doyen de la FESR pour un avis sur le sujet suivant :

«La Bibliothèque Champlain est en train de mettre en place un dépôt institutionnel de recherche en collaboration avec la FESR. Nous allons utiliser une plateforme développée par UPEI. Il existe une option de permettre d'avoir le dépôt non seulement en français, mais également en anglais (un bouton serait donc visible dans la version de défaut qui permettrait de changer de langue). Avant d'aller plus loin, le comité du dépôt se demande si une telle option respecte nos politiques.»

Le Conseil a recommandé que **“l'Université s'assure que l'interface soit en français par défaut et qu'un texte faisant la promotion des dépôts en français soit ajouté à l'intention des usagers.”**

3. Le renouvellement des mandats

Marc Basque du campus d'Edmundston et Éric Hervet du campus de Moncton ont vu leurs mandats renouvelés par le Sénat académique lors de sa session du 30 octobre 2020 pour une durée de deux ans en même temps que Maxime Roy était désigné représentant étudiant au Conseil.

4. Perspectives pour 2021-2022

Le Conseil a initié un débat sur le barème de correction pour les travaux en classe. La préoccupation est partagée par beaucoup d'enseignantes et d'enseignants des 3 campus. Il faudra continuer le débat et éventuellement amener une prise de décisions à ce propos.

Le Conseil poursuivra, avec certainement des innovations, la diffusion de la chronique linguistique.

Il est prévu que la Grande dictée de l'Acadie qui n'a pu se tenir en 2021 revienne cette année.

Pour finir, le Conseil remercie chaleureusement les actrices et acteurs de l'Université qui ont soutenu son action à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Université.

Fait à Moncton le 18 août 2021

Gervais Mbarga
Président du CLF.